



**Compte-Rendu du Conseil syndical
du mardi 23 février 2021
18h00-Grande Salle de la Terrasse - ARGELES GAZOST**

**Nombre de membres
en exercice** : 30

Présents : 20

Votants : 21

Sont présents : Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Joseph FOURCADE, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Dominique GOSSET, Serge LAGUIBEAU, Jean-Baptiste LARZABAL, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Nicolas ZARAGOZA

Représentés : Jean-Baptiste RAMON par Mathieu CUEL

Présents sans droit de vote : Orange RAVELEAU, Olivier FRYSOU, Hélène SAZATORNIL, Francine MOURET, Maryse CARRERE

Excusés : Jean-Louis CAZAUBON, Mohamed DILMI, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Jean-Claude PIRON, Loïc RIFFAULT, Anne-Isabelle ROBUSTE, Jeanine DUBIE, Adeline AYELA

Absents : Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Claude BEAUQUESTE, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Pierre DARRE, Paul HABATJOU, Clara HERER, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Francis LAFON-PUYO, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Virginie TEXIER, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Secrétaire de séance : Nicolas ZARAGOZA

Pièces jointes :

- *PowerPoint de la séance*
- *Règlement intérieur des instances du PLVG*
- *Tableaux récapitulatifs des trois budgets*
- *Modification du Plan Pluriannuel d'Investissement*

M. le Président, Thierry LAVIT, préside ce conseil Syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer. Il remercie Mme CARRERE Maryse, sénatrice des Hautes-Pyrénées, présente ce soir.

Il ouvre la séance en annonçant que le jury de recrutement, qui s'est réuni le 15 février dernier, a retenu une candidate pour le poste de Direction. Mme Valérie PALLUT, chargée d'études et ingénieur principal au Conseil Départemental de la Gironde succèdera donc à Mme Emmanuelle BEGUE-LONCAN. Son dynamisme, sa motivation ont fait la différence face aux deux autres candidats. M. LAVIT indique qu'il met tout en œuvre pour qu'elle arrive le plus rapidement possible au PLVG. Il contacte Mme PALLUT par téléphone et l'invite à participer au conseil.

Mme PALLUT souhaite dire quelques mots à l'assemblée. Forte de 16 années d'expérience dans le risque inondation, elle connaît bien la thématique des cours d'eau et la gestion de crise. Elle tient à rassurer les délégués en leur faisant part de sa détermination et de son souhait de s'adapter au mieux au milieu dans lequel évolue le PLVG.

Actualisation : Mme PALLUT prendra son poste de directrice du PLVG au 01/04/2021.

Monsieur le Président indique la suppression d'un point de l'ordre du jour, à savoir les travaux en amont du Baou. Une délibération du conseil n'est finalement pas nécessaire.

****AFFAIRES GENERALES****

Nouveaux délégués suppléants de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves

Monsieur le Président informe que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a désigné mardi 9 février, trois nouveaux délégués suppléants au conseil syndical du PLVG. Il s'agit de :

Jacques Mata conseiller municipal de Pierrefitte Nestalas

Bernard Souberbielle maire de Betpouey

Eric Castagné maire de Sazos

Monsieur le Président et l'ensemble du conseil syndical leur souhaitent la bienvenue.

Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 27/01/2021

Monsieur le Président indique qu'il a été envoyé à l'ensemble du conseil syndical par mail le 08/02/2021. Aucune remarque n'étant faite, ce compte-rendu est validé.

Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Comme à chaque conseil, il est nécessaire de rapporter les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis le 27/01/2021. Mme RAVELEAU indique qu'ont été prises 8 décisions :

DEC-2021-05 : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité

DEC-2021-06 : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité de l'atelier chantier d'insertion

DEC-2021-07 : Signature d'une convention de stage pour la mission développement filière cyclo (stage rémunéré de 17 semaines à compter de mars 2021)

DEC-2021-08 : Attribution du marché relatif à l'étude de dangers initiale du système d'endiguement sur la commune de Geu et sa régularisation administrative (SCE pour 41 260€ HT)

DEC-2021-09 : Attribution du marché géotechnique pour l'amélioration des écoulements chemin des Roudères à Gaillagos (SAGE INGENIERIE pour 6517.20€ HT)

DEC-2021-10 : Signature de l'avenant 5 au lot 4 du marché 2018-02-03 « Fourniture et pose de matériels de mesures hydroclimatiques sur le bassin versant du gave de Pau amont dans l'objectif de prévenir le risque inondation » (avec la CACG titulaire de ce lot afin de relever le seuil maxi de l'accord cadre à bons de commandes à hauteur de 30 000€ HT)

DEC-2021-11 : Suivi de la qualité des eaux du bassin : demande de financement pour le programme 2021 et attribution du marché (attribué au Laboratoire des Pyrénées et des Landes pour 6 402.80€ HT)

DEC-2021-12 : Marché inventaire faune/flore/habitat pour la réalisation d'aménagements hydrauliques en amont et en aval de Luz-Saint-Sauveur sur le torrent de l'Yse (à BIOTOPE pour 30 770€ HT)

Dans le cadre de la délégation relative aux marchés inférieurs à 90 000€ HT :

Budget principal

Renouvellement anti-virus (VBI) = 722,75€ HT

PC portable pour la nouvelle directrice (SCRIBA) = 1 155€ HT

Panneaux de signalisation de police pour la Voie verte des gaves (SES Nouvelle) = 1 218,87€ HT

Budget annexe GeMAPI

Marché TOPO BC13 pour SOUET à Gaillagos (ECTAUR géomètre) = 1 200€ HT

Modification du règlement intérieur du PLVG

Monsieur le Président donne la parole à Mme RAVELEAU.

L'adoption du règlement intérieur du conseil syndical s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT). Ce règlement est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus (seuil abaissé depuis mars 2020).

Le règlement intérieur du conseil syndical complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil syndical.

Si le conseil syndical définit librement le contenu du règlement intérieur, certaines dispositions doivent obligatoirement y figurer :

- celles fixant les modalités de consultation des projets de contrats de délégation de service public et des marchés publics (article L 2121-12 alinéa 2 du CGCT) ;
- celles fixant le régime des questions orales formulées par les délégués syndicaux en cours de séance (article L 2121-19 du CGCT) ;
- celles fixant l'organisation du débat d'orientation budgétaire (article L 2312-1, alinéa 2 du CGCT).

Le règlement intérieur du conseil syndical du PLVG en vigueur date du 14/03/2017. Suite au renouvellement des instances le 16 septembre 2020, il convient de le modifier.

Le règlement présenté en séance est modifié sur 4 articles :

- les convocations sont désormais envoyées sous forme dématérialisée par défaut (modification des articles 3 et 17-2)
- la règle de voix délibérative des suppléants est clarifiée (article 9)
- la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour en début de séance est supprimée (article 10).

Le Conseil Syndical à l'unanimité décide d'adopter le règlement dans toutes ses dispositions et dit que le règlement entre en application à compter de son adoption.

****BUDGET****

Monsieur le Président donne la parole à M. Dominique GOSSET, Vice-Président en charge des finances. Il présente à l'aide de powerpoint et de documents distribués en séance (et en annexe) les éléments du budget, soumis au vote.

Le vote porte sur 3 budgets : le budget principal du PLVG, les budgets annexes GeMAPI et SPANC.

Vote des comptes de gestion 2020

Le Conseil syndical valide à l'unanimité les comptes de gestion 2020 du budget principal, budget annexe GeMAPI et SPANC. Aucune réserve de leur part.

Vote des comptes administratifs 2020

Pour le vote des comptes administratifs des trois budgets, et conformément au code général des collectivités territoriales, le Président ne participe ni au vote ni au débat.

Monsieur Dominique GOSSET expose que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du PLVG de l'exercice 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

Résultats 2019 reportés		35 842.37		94 176.82		130 019.19
Opérations de l'exercice	561 667.60	657 148.87	146 040.12	114 824.30	707 707.72	771 973.17
Total	561 667.60	692 991.24	146 040.12	209 001.12	707 707.72	901 992.36
<i>Résultat de clôture</i>		131 323.64		62 961.00		194 284.64
Restes à réaliser			24 077.47		24 077.47	
Total cumulé	561 667.60	692 991.24	170 117.59	209 001.12	731 785.19	901 992.36
Résultats définitifs		131 323.64		38 883.53		170 207.17

BUDGET GEMAPI	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2019 reportés		564 964.93		48 962.52		613 927.45
Opérations de l'exercice	1 897 891.89	2 114 412.12	2 518 060.97	2 054 625.82	4 415 952.86	4 169 046.94
Total	1 897 891.89	2 679 386.05	2 518 060.97	2 013 588.34	4 415 952.86	4 782 974.39
<i>Résultat de clôture</i>		781 494.16	414 472.63			367 021.53
Restes à réaliser			79 054.00		79 054.00	
Total cumulé	1 897 891.89	2 679 386.05	2 597 114.97	2 013 588.34	4 495 006.86	4 782 974.39
Résultats définitifs		781 494.16	493 526.63			287 967.53

BUDGET SPANC	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2019 reportés		12 719.48		11 532.36		24 251.84
Opérations de l'exercice	81 047.33	77 960.12	666.67	212.40	81 714.00	78 172.52
Total	81 047.33	90 679.60	666.67	11 744.76	81 714.00	102 424.36
<i>Résultat de clôture</i>		9 632.27		11 078.09		20 710.36
Restes à réaliser						
Total cumulé	81 047.33	90 679.60	666.67	11 744.76	81 714.00	102 424.36
Résultats définitifs		9 632.27		11 078.09		20 710.36

Le Conseil Syndical approuve le Compte Administratif 2020 des 3 budgets en vigueur au PLVG.

Affectations des résultats 2020

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2020, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

● **section de fonctionnement :**

. résultat des opérations de l'exercice 2020 : excédent	95 481.27 euros
. excédent de fonctionnement antérieur 2019 :	35 842.37 euros
. résultat 2020 de fonctionnement cumulé : excédent.....	131 323.64 euros

● **section d'investissement :**

. résultat des opérations de l'exercice 2020 : déficit	- 31 215.82 euros
. Excédent d'investissement antérieur 2019 :	94 176.82 euros
. Résultat 2020 : excédent	62 961.00 euros
. Reste à réaliser de l'exercice 2020 :	24 077.47 euros
. Reste à recevoir de l'exercice 2020 :	0 euro
. Résultats 2020 d'investissement cumulé : excédent	38 883.53 euros

Monsieur le Président demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation des résultats.

● inscription au **budget principal 2021** comme suit :

- report à nouveau section investissement créditeur (C001) recettes BP 2012.....	62 961.00 euros
- excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (report à nouveau créancier 002) : recettes	131 323.64 euros

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 pour le budget principal.

BUDGET ANNEXE GEMAPI

● **section de fonctionnement :**

. résultat des opérations de l'exercice 2020 : excédent	216 529.23 euros
. excédent de fonctionnement antérieur 2019 :	564 964.93 euros
. déficit de fonctionnement antérieur 2019 :	0.00 euro
. résultat 2020 de fonctionnement cumulé : excédent.....	781 494.16 euros

● **section d'investissement :**

. résultat des opérations de l'exercice 2020 : déficit.....	- 463 435.15 euros
. Excédent d'investissement antérieur 2019 :	48 962.52 euros
. Résultat 2020 : déficit	- 414 472.63 euros
. Reste à réaliser de l'exercice 2020 :	79 054.00 euros
. Reste à recevoir de l'exercice 2020 :	0 euros
. Résultats 2020 d'investissement cumulé : déficit	- 493 010.83 euros

Monsieur le Président demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation des résultats.

● inscription au **budget annexe GEMAPI 2021** comme suit :

- report à nouveau section investissement débitéur (D001) recettes BP 2012.....	414 472.63 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 au BP 2021	493 010.83 euros
- excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (report à nouveau créancier 002) : recettes	288 483.33 euros

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 pour le budget annexe GeMAPI.

BUDGET ANNEXE SPANC

● **section de fonctionnement :**

. résultat des opérations de l'exercice 2020 : déficit	– 3087.21 euros
. excédent de fonctionnement antérieur 2019 :	12 719.48 euros
. résultats 2020 de fonctionnement cumulé : excédent.....	9 632.27 euros

● **section d'investissement :**

. résultat des opérations de l'exercice 2020 : déficit	– 454.27 euros
. Excédent d'investissement antérieur 2019 :	11 532.36 euros
. résultats 2020 d'investissement cumulé : excédent	11 078.09 euros

Monsieur le Président demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation des résultats.

- inscription au budget annexe du SPANC 2021 comme suit :
 - report à nouveau section investissement
créditeur (C001) recettes BP 2021..... 11 078,09 euros
 - excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021
(report à nouveau crédeur 002) : recettes 9 632,27 euros

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 pour le budget annexe SPANC.

Contributions des membres aux budgets principal et annexe Gemapi du PETR PLVG

Le budget du PETR comporte en recettes de fonctionnement les contributions annuelles des membres du PETR.

L'article 11 des statuts du PETR précise que « *le calcul de la contribution financière des membres aux dépenses de fonctionnement des missions du PETR est effectué selon l'application de la répartition suivante :*

- 50% pour la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
- 50% pour la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves ».

Cette répartition s'applique également à la contribution financière aux dépenses liées à la compétence GeMAPI.

Le budget primitif 2021 du PLVG (budget principal et budget annexe GeMAPI) fait apparaître un besoin de financement de 1 350 000 € réparti comme suit :

- Budget principal = 250 000€
- Budget annexe GeMAPI = 1 100 000€.

Cela représente pour chaque EPCI membre une contribution globale pour l'année 2021 de 675 000€.

Il a été convenu avec les deux EPCI, que la contribution de la CCPVG serait appelée en totalité en fonctionnement ; et celle de la CATLP serait répartie entre fonctionnement et investissement comme suit :

- 400 000€ en section de fonctionnement (dont 275 000€ pour la compétence GeMAPI)
- 275 000€ en section d'investissement pour la compétence GeMAPI.

M.LAVIT indique que les contributions restent identiques aux années précédentes mais en 2022, face aux enjeux auxquels devront faire face le PLVG, celles-ci devront être revues à la hausse. Des discussions devront s'engager dès 2021 avec les intercommunalités membres.

Plusieurs délégués s'interrogent sur la contribution en investissement demandée par la CA TLP. A l'origine, c'est à leur demande pour financer l'opération d'investissement liée au confortement des berges du quartier de Soum de Lanne à Lourdes. Depuis 2017, cette contribution est affichée ainsi. M.GOSSET indique que ce point devra être discuté avec TLP.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents les contributions proposées :

- o Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves : 675 000.00 €
- o Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées : 675 000.00 €

Modification du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2017-2023

Dans le cadre du vote du budget annexe GeMAPI, un programme pluriannuel d'investissement avait été adopté (délibération 66-2017 du 5 avril 2017). Ce PPI avait été modifié par délibération le 18 décembre 2017, le 18 février 2019 puis le 6 février 2020.

Suite aux premiers exercices budgétaires et à l'avancement des projets, il est nécessaire de procéder à des modifications qui concernent :

- La modification d'autorisations de programme suite à la finalisation de projets
- La modification de crédits de paiement suite à l'avancement des projets et aux évolutions des calendriers de réalisations
- La modification de certains montants de subvention suite à la notification des aides
- L'ajout de nouvelles opérations qui ont été validées par le Conseil Syndical.

Il s'agit d'ajustements du PPI avec 5 nouvelles opérations pour environ 1.6 millions de dépenses :

1/Projet O2H (opération 50)

2/Classement du système d'endiguement du Riu Gros (opération 51)

3/Etude et travaux de réouverture du SOUET dans la traversée de Gaillagos (opération 52)

4/Etudes et travaux du Hountamou (opération 53)

5/ Etudes et travaux pour mise en place d'une plage de dépôt sur le Rioutou (opération 54)

Le tableau annexé présente le PPI et détaille les opérations et les AP et CP correspondantes.

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le PPI 2017-2023 modifié tel que présenté et joint en annexe ;
- D'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-annexé.
- D'autoriser le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2022 à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 et 2022 indiqués dans le tableau ci-dessus.
- De préciser que conformément à la réglementation en vigueur, les autorisations de programme susceptibles d'être annulées ou modifiées feront l'objet d'une délibération distincte du conseil syndical lors du vote du budget ou d'une décision modificative.

BUDGET PRINCIPAL 45000 : vote du budget primitif 2021

Monsieur GOSSET rappelle que le projet de budget primitif 2021 du budget principal du PLVG porte sur un montant global de 901 840.11 € et traduit les orientations budgétaires débattues lors du conseil syndical du 27 janvier 2021.

Ce projet présenté en annexe se répartit comme suit :

- section Fonctionnement en recettes et dépenses : 697 821.61 €
- section Investissement en recettes et dépenses : 204 018.50 €

Le Conseil Syndical, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget principal.

BUDGET ANNEXE GeMAPI 83400 : vote du budget primitif 2021

Monsieur GOSSET rappelle que le projet de budget primitif 2021 du budget annexe lié à la compétence GeMAPI porte sur un montant global de 6 495 493.84 € et traduit les orientations budgétaires débattues lors du conseil syndical du 27 janvier 2021.

Ce projet présenté en annexe se répartit comme suit :

- section Fonctionnement en recettes et dépenses : 2 396 168.67 €
- section Investissement en recettes et dépenses : 4 099 325.17 €

Le Conseil Syndical, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe GeMAPI.

BUDGET ANNEXE du SPANC 85001 : vote du budget primitif 2021

Monsieur GOSSET rappelle que le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du SPANC des Vallées des Gaves porte sur un montant global de 105 089.43 € et traduit les orientations budgétaires débattues lors du conseil syndical du 27 janvier 2021.

Ce projet présenté en annexe se répartit comme suit :

- section Fonctionnement en recettes et dépenses : 93 798.94 €
- section Investissement en recettes et dépenses : 11 290.49 €

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical que le conseil d'exploitation a été consulté et a rendu un avis favorable sur ce budget.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe du SPANC.

******POLE PREVENTION DES INONDATIONS******

Avenant N°4 au marché de maîtrise d'œuvre et de missions environnementales pour l'aménagement du Bernazau à Sassis

Monsieur le Président donne la parole à M. FRYSOU. Il précise que la commission GEMAPI s'est prononcée en faveur de cet avenant et il est demandé au conseil syndical de délibérer.

Le PLVG s'est vu transférer les marchés conclus par le SIVOM du Pays Toy lors du transfert de la compétence GeMAPI.

Parmi ces marchés, celui concernant la maîtrise d'œuvre et les études environnementales pour la remise en état du Bernazau à Sassis et Sazos, ainsi que du Gave d'Héas, avait été notifié au bureau d'études ARTELIA en juillet 2015 dans le cadre des opérations post-crues. Les exigences réglementaires étaient allégées à cette époque, mais cette opération a été basculée sur des financements PAPI et les études ont été largement adaptées pour répondre aux contraintes réglementaires applicable dans ce cadre.

Ainsi, un second dossier réglementaire a été rédigé par ARTELIA et déposé en juin 2020 auprès des services instructeurs pour autoriser les travaux de protection contre les crues du Bernazau à Sassis. L'autorité environnementale a fait parvenir une demande de compléments comptant 89 questions et observations.

Afin de répondre aux questions des services instructeurs, il est proposé de missionner notre maîtrise d'œuvre ARTELIA pour un montant de 5 490 € HT, via un avenant N°4 pour réaliser les missions suivantes :

- o Modélisations hydrauliques du projet en prenant en compte la situation provisoire lorsque les aménagements hydrauliques du PLVG seront réalisés, alors que le gabarit du pont sur la route départementales RD 12 ne sera pas encore augmenté, pour un montant de 2.660,00 € HT.
- o Intervention d'un ingénieur en génie civil pour émettre un avis d'expert sur la structure de l'ouvrage EDF sur lequel se raccorde le projet du PLVG, pour un montant de 2.830,00 € HT.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre après intégration de l'avenant N°4 sera de 122.625,60 € HT

Ce point n'amenant aucun commentaire de l'assemblée, le Conseil Syndical décide d'adopter le projet d'avenant n°4 au marché relatif maîtrise d'œuvre et de missions environnementales pour l'aménagement du Bernazau et du gave d'Héas pour un montant de 5 490.00 € HT.

****QUESTIONS DIVERSES****

Jury de recrutement :

- 4 mars : agent technique de brigade verte (4 candidats) – prise de poste courant avril

En cours de recrutement : Coordinateur insertion

Arrivées prochaines au PLVG :

- Mme Valérie PALLUT, Directrice à compter du 01/04/2021
- M. Simon LEBAS, Conseiller en insertion professionnelle du 09/03 au 31/05/21 en remplacement de M. NOGRADY, en arrêt maladie
- M. Emmanuel LE BAYON, Chargé d'études Prévention Inondations à compter du 26/04/21 (en remplacement de Mme ARTIGUES Delphine)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance
Nicolas ZIRAGOZA

